

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 33-387-1929 relevant de ses fonctions de chef de poste administratif d'Obock M. Daney, adjoint des services civils.

n° 33-387-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 février 1929

Numéro JO  
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro  
28 février 1929

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 235 du 2 mai 1928 nommant M. Daney chef du poste administratif d'Obock: Attendu que M. Daney a quitté son poste Sans aulorisation alt moment même où Il venait de demander un renfort de gardes indigènes; Attendu qu'en outre contrevenant à des ordres formels el répelés 11 a contracté envers des personnes étrangères à l'administralion des obligations qui le rendent inapte à remplir la mission spéciale qui incombe au chef du poste administratif d'Obock:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Daney est relevé de ses fonctions de chef de poste a l'administratif d'Obock.

#### Art. 2

— La présente décision sera communiquée, enregistrée, publiée partout où besoin sera.

**CHAPON-Baissac.**